

CONTRATS DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL 2009-2011

LE CONSEIL GÉNÉRAL **AGIT EN FAVEUR
D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ
ET SOLIDAIRE** DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- Une ambition : le développement solidaire
- Une volonté : l'équité entre les territoires
- Des moyens : 117 millions d'euros sur trois ans



Les Contrats de Territoires Départementaux (CTD) marquent l'engagement du Département dans les projets portés par les pays, intercommunalités et communes, qui bénéficieront à tous les habitants de Loire-Atlantique. Ainsi, 14 CTD sont signés pour la période 2009-2011. Ils succèdent à une première génération de Contrats (2005-2008), pour laquelle 143 millions d'euros avaient été votés.

Pour le Conseil général, la relation instituée avec les territoires est basée sur la solidarité et l'équilibre des territoires :

- **équilibre** pour que chaque territoire ait **la capacité de se développer** et d'offrir à sa population **des services de qualité et accessibles à tous** ;
- **solidarité** pour aider en priorité **les territoires qui en ont le plus besoin**, dans une logique de **redistribution**.

■ Une stratégie départementale au service de projets structurants

Le Contrat de Territoire Départemental élaboré entre le Conseil général et le territoire s'effectue sur la plateforme commune de deux stratégies - départementale et territoriale :

En décembre 2008, le Conseil général a acté les grandes priorités pour la 2^e génération des CTD :

- **le logement abordable** pour tous qui constitue un enjeu fort pour bon nombre de territoires urbains, périurbains et littoraux ;
- **l'environnement** avec l'atteinte du bon état écologique de l'eau, ainsi que la valorisation et le traitement local des déchets conformément au plan départemental ;
- la couverture départementale en **bibliothèques publiques** : construction, requalifications encore nombreuses et mise en réseau des équipements dans un souci d'optimisation ;
- **l'accès aux piscines** publiques pour tous les **collégiens** ;
- la **promotion du transport public**, du **covoiturage** et des **modes doux** de déplacement ;
- la **gestion économe de l'espace**, la **performance énergétique** des bâtiments, **l'aménagement qualitatif des zones d'activités**, la **récupération des eaux pluviales**...

Par ailleurs, ayant adopté un **programme d'actions solidaires pour le développement durable en Loire-Atlantique**, le Conseil général souhaite que celui-ci soit mieux pris en compte dans les CTD. Dans les diagnostics territoriaux adressés à chaque territoire, les enjeux identifiés par le Conseil général en matière de développement durable sont ainsi soumis à la discussion du territoire et les actions inscrites dans ces orientations retenues prioritairement.

■ Des priorités et actions formalisées

Chaque Contrat de Territoire Départemental comprend :

- **un document d'orientations** (contrat d'objectifs) faisant référence aux diagnostics réalisés sur le territoire et actant les **priorités de développement** pour la période 2009-2014 ;
- **un document plus opérationnel** (convention d'exécution), élaboré à l'échelle des EPCI à fiscalité propre, suite à une concertation avec l'ensemble des acteurs pouvant être concernés par une action du contrat. Ce document intègre **des actions précises** en direction de maîtres d'ouvrage clairement identifiés. Il peut également prévoir d'affecter **des enveloppes financières** plus globales précisées en Commission permanente du Conseil général, dès que les actions sont finalisées et les maîtres d'ouvrage connus.

■ Des interventions concertées, volontaristes et ciblées

Le Département souhaite, via les CTD, **encourager le dialogue** sur les territoires de projets pour qu'ensemble soient discutés **les maillages les plus pertinents**, les équipements structurants nécessaires... afin de flécher les financements départementaux sur **les actions les plus utiles** au territoire.

Dans une perspective d'impliquer davantage la société civile, **les Conseils de développement sont également associés** à la définition des axes prioritaires et d'actions en découlant.

Le Contrat de Territoire Départemental porte sur les interventions volontaristes du Département en matière d'investissement en direction des communes, intercommunalités, syndicats intercommunaux voire SEM ou associations d'intérêt communautaire, à l'exception d'une liste limitée d'équipements communaux émergeant au Fonds d'aménagement communal ou émergeant sur les lignes sectorielles. L'animation du contrat ainsi que des études peuvent émerger au contrat dans une limite de 5% de l'enveloppe territoriale. Les actions donnant lieu à un financement du Conseil général sont discutées et leurs montants sont arrêtés avec les acteurs du territoire, et en particulier avec les maîtres d'ouvrage.

Les interventions départementales sont ainsi adaptées et différenciées en fonction des spécificités du territoire.

■ Les enveloppes financières

TERRITOIRES	Population (habitants)	Superficie (km²)	Coefficient de solidarité 2009	Enveloppe du Contrat 2009/2011 (M€)	% d'évolution par rapport à 2005/2007	Dotations en €/habitant
NANTES METROPOLE	598 917	523	0,84	27 244 085	8,00%	45
CAP ATLANTIQUE	95 723	321	0,91	6 605 397	8,00%	69
CARENE	127 438	320	0,77	6 664 085	8,66%	52
PAYS D'ANCENIS						
Communauté de communes (CC) du PAYS D'ANCENIS	57 938	791	0,95	9 174 498	9,57%	158
PAYS DE CHATEAUBRIANT	58 650	1153		13 576 479		232
CC CASTELBRIANTAIS	34 294	621	0,95	6 887 271	8,00%	201
CC DU SECTEUR DE DERVAL	10 477	258	1,11	3 107 266	8,00%	297
CC DE LA REGION DE NOZAY	13 879	273	1,17	3 581 941	9,05%	258
PAYS DE REDON ET VILAINE						
CC DU PAYS DE REDON	20 397	432	1,01	5 165 396	8,00%	253
PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS	90 441	586		9 557 094		106
CC LOIRE-DIVATTE	23 202	148	1,15	2 729 230	12,99%	118
CC SEVRE MAINE ET GOULAIN	13 754	56	0,90	1 028 983	8,00%	75
CC DE LA VALLEE DE CLISSON	35 034	254	1,00	3 854 012	12,02%	110
CC VALLET	18 451	128	0,98	1 944 869	17,19%	105
PAYS DE MACHECOUL ET LOGNE	60 987	687		9 381 958		154
CC REGION DE MACHECOUL	18 773	274	1,01	3 332 834	8,43%	178
CC LOIRE ATLANTIQUE MERIDIONALE	8 115	153	1,06	1 827 114	8,46%	225
CC GRANDLIEU	34 099	260	1,10	4 222 011	11,03%	124
PAYS DE RETZ	93 042	647		10 459 399		112
CC COEUR PAYS DE RETZ	16 136	212	1,16	3 034 032	8,00%	188
CC DE PORNIC	46 439	238	0,98	4 180 125	8,00%	90
CC DU SUD-ESTUAIRE	30 467	197	1,04	3 245 242	14,36%	107
CC COEUR D'ESTUAIRE	11 502	96	0,43	734 565	8,00%	64
CC DE LOIRE ET SILLON	22 357	210	1,09	3 130 756	15,31%	140
CC DE PONTCHATEAU/ST GILDAS	30 641	327	1,06	4 568 966	8,00%	149
CC D'ERDRE ET GESVRES	52 305	509	1,19	8 167 165	13,30%	156
CC REGION BLAIN	14 170	213	1,14	2 914 586	8,00%	206
TOTAL	1 334 508	6817		117 344 429	9,38%	



Conseil général de Loire-Atlantique
 Direction de l'Aménagement et du développement
 3 quai ceineray - 44041 Nantes cedex 1
 Tél. 02 40 99 19 84
www.loire-atlantique.fr

Impression Conseil général de Loire-Atlantique - juillet 09